



Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 13 novembre 2020

10^{ème} Commission
N° CP-2020-11-10-9

Service instructeur

DEAA - service aménagement des territoires

Service consulté

PLANETES 68 - AIDE A LA REHABILITATION THERMIQUE DANS LE PARC LOCATIF SOCIAL (POLE HABITAT COLMAR-CENTRE ALSACE)

Résumé : Dans le cadre de la politique départementale de l'habitat et de la convention signée le 8 décembre 2017 entre le Département du Haut Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, l'Association Régionale des organismes HLM d'ALSACE et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), le Département soutient la réhabilitation thermique des logements du parc social.

A ce titre, il vous est proposé d'accorder à POLE HABITAT COLMAR-CENTRE ALSACE une subvention départementale de 265 000 € pour la réhabilitation thermique de 100 logements locatifs sociaux situés 143 à 157 route d'Ingersheim à COLMAR.

Cette aide a fait l'objet d'un avis favorable de la 10^{ème} Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement en date du 6 novembre 2020.

La convention de financement de la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux signée le 8 décembre 2017 entre le Département du Haut-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, l'Association Régionale des organismes HLM d'Alsace et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) permet l'articulation de l'Eco-Prêt délivré par la CDC et des subventions des collectivités.

Les objectifs sont les suivants :

- remédier à la précarité à laquelle peuvent être confrontés les locataires du parc public résultant de logements énergivores ;
- élaborer un dispositif de financement simple et efficient pour faciliter la démarche des bailleurs sociaux (dossier unique de demande auprès de la CDC) ;
- promouvoir le gain énergétique le plus efficient pour préserver l'équilibre économique des opérations ;
- garantir les prêts contractés par les bailleurs sociaux auprès de la CDC.

Par cette convention, le dispositif des aides sur fonds propres du Département et de garantie d'emprunt sur la réhabilitation thermique des logements sociaux se poursuit jusqu'à fin 2020.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de POLE HABITAT COLMAR-CENTRE ALSACE relative à l'opération de réhabilitation thermique de 100 logements locatifs sociaux située 143 à 157 route d'Ingersheim à COLMAR (immeuble achevé après 1948), pour un coût d'opération de 3 368 276 € TTC, soit :

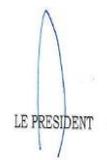
- un PAM Eco-prêt de la CDC d'un montant de 1 350 000 €,
- une subvention du Département de 265 000 €, soit 2 650 € par logement,
- une subvention de la Région / FEDER de 400 000 €,
- des fonds propres à hauteur de 1 353 276 €.

L'aide du Département est conforme à la délibération de la Commission permanente du 6 octobre 2017 définissant les modalités de partenariat entre la CDC et les collectivités locales pour la mise en place des financements en faveur des réhabilitations permettant d'améliorer la qualité énergétique du parc locatif social.

En conclusion, je vous propose de :

- Approuver l'aide à la réhabilitation thermique en faveur de POLE HABITAT COLMAR-CENTRE ALSACE, pour 100 logements sis 143 à 157 route d'Ingersheim à COLMAR, pour un montant de 265 000 € versé en deux fois, à prélever sur le programme 30524 - H221 - chapitre 204 – fonction 72 - nature 204163 (MIL 2020),
- Approuver la convention avec POLE HABITAT COLMAR-CENTRE ALSACE, jointe en annexe au présent rapport, fixant notamment la teneur des travaux de réhabilitation thermique subventionnés, le montant de la subvention départementale et ses modalités de versements pour l'opération de réhabilitation thermique précitée,
- M'autoriser à signer cette convention

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


LE PRESIDENT

Remy WITH